

ETUDE DE CAS – Durée 4 heures

L'entreprise SA BELLEFLORE commercialise des plantes d'intérieur et d'extérieur ainsi que des graines et bulbes. Elle se situe à LIMOGES, Avenue Pierre Cardin,
Son capital est de 70 000 €, elle emploie 10 salariés : un gérant, une aide comptable, une secrétaire et 7 vendeurs.

L'essentiel de sa clientèle est composée de particuliers et de collectivités publiques.

L'entreprise tient sa comptabilité à l'aide d'un progiciel comptable semi intégré, elle dispose d'un plan des comptes composé de comptes à 6 chiffres.

Elle travaille également avec un SGDB.

Vous effectuez un stage dans cette entreprise, l'aide comptable vous confie 3 dossiers :

- les opérations courantes et de règlement ;
- les opérations d'investissement ;
- des requêtes en SQL.

Dossier 1 – Les opérations courantes et de règlement

Vous disposez d'un extrait du plan des tiers et du plan comptable général en annexe 1, des opérations réalisées au cours du mois de décembre en **annexes 2, 3 et annexe A**.

TVA à 19,60 %

1. Quelle est la nature des réductions figurant sur la facture n°F487 (**Annexe A**) ? Comment s'enregistrent-elles en comptabilité ?
2. Complétez les factures de doit et d'avoir. **Annexe A à rendre avec la copie**
3. Donnez une définition d'une facture d'avoir.
4. Déterminez le montant du chèque n°58875. Justifiez votre réponse
5. Enregistrez les documents comptables de l'annexe 2 et de l'annexe A par ordre chronologique au journal unique de la société.
6. Quelle est l'incidence de toutes ces écritures sur la trésorerie de l'entreprise ? Chiffrez et justifiez votre réponse.
7. Quel est le coût des salaires pour l'employeur ? Justifiez vos calculs.
8. Quel est le rôle de chacun des organismes sociaux ?
9. Complétez l'annexe B à rendre avec la copie afin de déterminer le montant de la TVA à décaisser.
10. La TVA représente-elle une charge pour l'entreprise ? Pourquoi ?
11. Enregistrez la TVA à décaisser de décembre au journal unique de l'entreprise Belleflore.

Dossier 2 – Les opérations d'investissement et d'inventaire

La société BELLEFLORE a changé l'ensemble de ses caisses enregistreuses afin de gérer les stocks au juste à temps. Elle a acquis 10 nouvelles caisses enregistreuses – **Annexe 4**. Cet investissement a été financé par un emprunt et par les fonds propres.

De plus, l'entreprise BELLEFLORE connaît des difficultés au niveau du recouvrement de certaines créances et a réglé un litige avec un fournisseur.

1. Dans quel compte, les caisses enregistreuses doivent-elles être enregistrées ? Pourquoi ?
2. Calculez le coût d'acquisition unitaire des caisses enregistreuses.
3. Enregistrez la facture n°4586 au journal de l'entreprise Belleflore.
4. Enregistrez, dans le journal, le versement des fonds par la société générale le 10/12/2008.
5. Définissez l'amortissement.
6. Calculez la base amortissable unitaire (d'une caisse enregistreuse). Justifiez votre réponse.
7. Présentez le tableau d'amortissement. **Annexe C à rendre avec la copie**
8. Enregistrez les écritures nécessaires concernant l'emprunt à la date d'inventaire et l'amortissement de l'immobilisation au 31/12/2008.
9. Enregistrez les écritures nécessaires au 31/12/2008 concernant les clients et le litige avec le fournisseur.
10. Quelle est l'incidence des écritures de la question précédente sur le compte de résultat et sur la trésorerie.

Dossier 3 – Les systèmes d'information

L'entreprise Belleflore utilise un logiciel de type SGBDR afin de collecter les informations concernant la gestion de ses fournisseurs et de ses produits.

1. Rappelez à l'aide comptable la signification de ce sigle : SGBDR.

L'entreprise utilise le logiciel Microsoft Access afin de gérer sa base de données. **Annexe 5**

2. Retrouvez à partir de la page écran suivante, le schéma relationnel mis en place
3. Que pensez-vous de cette base de données ? Quelles modifications voudriez-vous éventuellement y apporter ?

Afin de mettre en place une analyse plus fine de gestion commerciale et du stockage, le gérant souhaite intégrer une classification par type de produits des différentes plantes, graines et bulbes. Il vous fournit l'extrait d'un tableau et la relation correspondante. **Annexe 6**

4. Il vous demande de vérifier la normalisation de cette relation.
5. A partir du schéma relationnel – **annexe 7** - répondez aux requêtes suivantes en S.Q.L. :
 - Afficher la liste des fleurs avec la catégorie des fleurs triées par ordre croissant des prix de vente.
 - Afficher le montant de la facture F487 délivrée au conseil général.
 - Combien y a-t-il de clients dans la base de données ?
 - Une nouvelle catégorie de fleur est créée. Ce sont des fleurs composées, le numéro de cette catégorie est 5.
 - Le prix des fleurs augmentent de 2 %. Faites le nécessaire pour modifier le contenu de la table concernée.

Annexe 1 : Extrait du plan comptable

401EDF – Fournisseurs EDF
 401mug – Fournisseurs Mugai
 411col – Clients collectivités publiques
 411par – Clients particuliers
 421000 - Personnel, rémunérations dues
 431000 – URSSAF
 437100 - ASSEDIC
 437200 – Caisse de retraite
 445510 – TVA à décaisser
 445620 – TVA déductible sur immobilisations
 445660 – TVA déductible sur ABS
 445670 – Crédit de TVA
 445710 – TVA collectée
 512000 – Banque
 530000 – Caisse
 626000 – Frais postaux et de télécommunication
 606100 – Fournitures non stockables
 607001 – Géraniums
 607002 – Pensées
 607003 – Jacinthes
 607004 – Ficus
 607005 – Bulbes de tulipes
 607006 – Bulbes de dahlias
 607007 – Cyclamens
 624000 – Transport de biens
 626000 – Frais postaux et de télécommunications
 641000 – Rémunération du personnel
 645000 – Charges de sécurité sociale
 658000 – Charges diverses de gestion courante
 665000 – Escompte accordé
 707001 – Géraniums
 707002 – Pensées
 707003 – Jacinthes
 707004 – Ficus
 707005 – Bulbes de tulipes
 707006 – Bulbes de dahlias
 707007 – Cyclamens
 758000 – Produits divers de gestion courante

Annexe 2 : Opérations courantes

EDF	Le 23/12/2008
Avenue Georges DUMAS 87013 LIMOGES	
Facture n°25E45	BELLEFLORE Avenue Pierre CARDIN 87013 LIMOGES
A régler avant le 31 décembre 2008	
Electricité	621,92 TTC
Dont TVA à 19,60%	

Pièce de caisse n°25	
Le 18/12/2008	
Achat de timbres poste	70,00 €

Talons de chèques émis par BELLEFLORE

Date : 23/12/2008	Chèque n°58875
Ordre : Fournisseur MUGAI	Montant : A déterminer
Objet : Règlement facture n°1258 sous déduction de l'avoir A258	

Règlement par carte bancaire

Ticket de carte bancaire n°56
Date : 15/12/2008
Objet : Règlement facture n°F487
Montant : A déterminer

Extrait du livre de paie de décembre 2008

Salaires bruts	Retenues salariales			Salaires nets
	URSSAF	ASSEDIC	Caisse de retraite	
11400	1739,64	273,6	433,2	8953,56

Extrait du livre des charges patronales de décembre 2008

URSSAF	ASSEDIC	Caisse de retraite
3659,4	473,1	649,8

Annexe 3 : Opérations du mois de décembre

Achats de décembre		Ventes de décembre	
Achats HT	85 600	Ventes aux particuliers TTC	66 976
Acquisition d'une machine TTC	38 372	Ventes aux collectivités HT	62 350

Annexe 4 : Opérations d'investissement et de financement

Burochic Zone du sud 31010 Toulouse	Le 10/12/2008
Facture n°4586	BELLEFLORE Avenue Pierre Cardin 87013 LIMOGES
10 caisses enregistreuses	18 900,00
Frais d'installation	(1)150,00
Total HT	19 050,00
Remise 5%	952,50
Net commercial	18 097,50
Escompte 2%	361,95
Net financier	17 735,55
Port	(2)40,00
TVA 19,60%	3 484,00
Total TTC	21 259,55
Règlement sous 8 jours	

(1) 15 € par caisse

(2) 4 € par caisse

L'entreprise finance cet investissement sur ces fonds propres et grâce à un emprunt contracté auprès de la Société Générale d'un montant de 17 000 € au taux de 5,27 %, remboursable par amortissements constants. Les fonds sont versés le 10 décembre 2008.

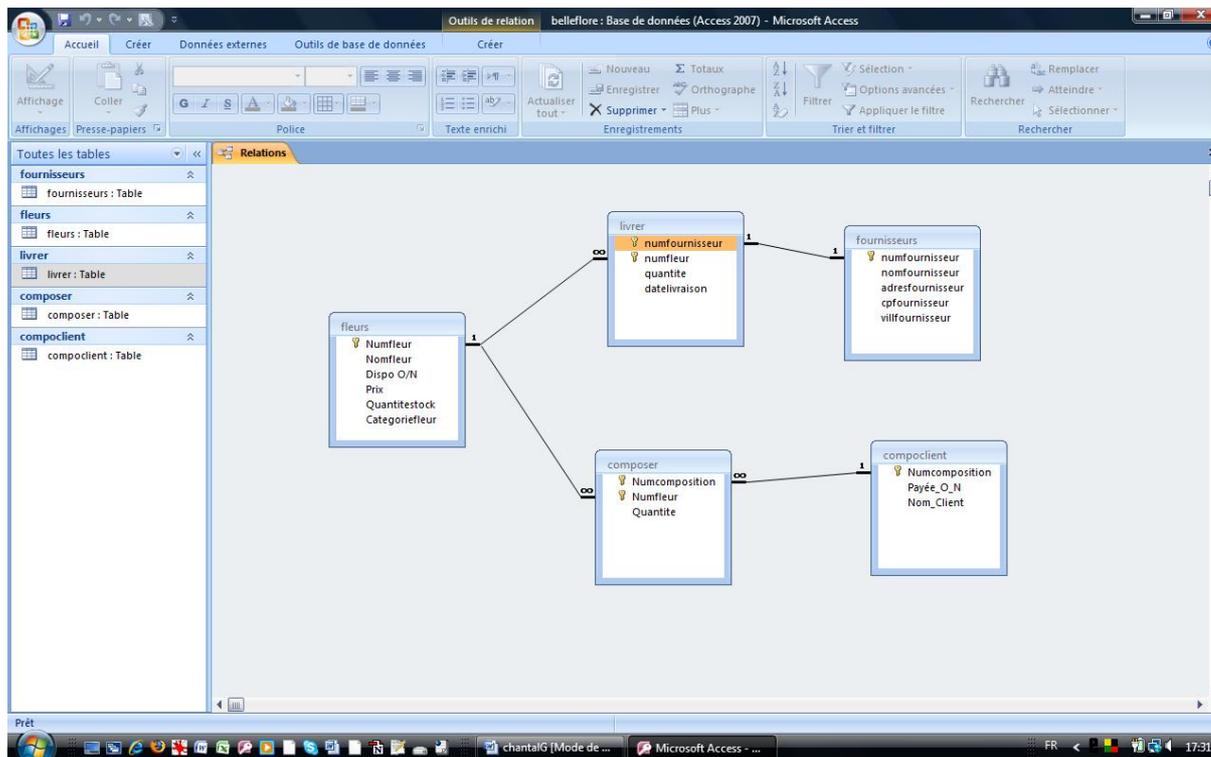
L'entreprise a choisi le système d'amortissement linéaire sur 5 ans et a estimé la valeur résiduelle pour une caisse enregistreuse au bout de 5 ans à 2 77,55 €. Date de mise en service : 15/12/2008

Le client PELITU (411COL) a une créance de 1 076,40 € TTC (TVA taux normal), il nous a réglé au cours de l'exercice 2008 : 239,20 €, nous pensons récupérer 30 % de la créance.

Le client LIAS (411COL) nous doit 143,52 € (TVA 19,60%), il ne nous réglera pas, nous avons constitué une dépréciation de 200€.

Le litige avec le fournisseur DAOU a été réglé courant 2008. Nous avons constitué une provision de 670 €.

Annexe 5 : Page écran Access



Annexe 6 : Extrait d'un tableau

Numéro fleur	Nom fleur	Prix	Disponible Oui / Non	Quantité stock	Numéro catégorie	Nom catégorie
12	Ficus 1 m	80,00 €	Oui		1	Plante verte
13	Ficus 2 m	120,00 €	Oui		1	Plante verte
14	Jacinthe	20,00 €	Oui		2	Fleurs coupées
15	Jacinthe	15,00 €	Non		3	Fleurs pots
16	Jacinthe	1,50 €	Non		4	Bulbe
17	Tulipe				2	Fleurs coupées
18	Tulipe				3	Fleurs pots
19	Tulipe				4	Bulbe
20						

Annexe 7 : Modèle relationnel

Fleurs (numfleur, nomfleur, Dispo, Prix, Quantitestock, numcategorief)

Clé primaire : numfleur

Clé étrangère : numcategorief en référence avec numcategorief de la relation categoriefleur

Categoriefleur (numcategorief, nomcategorief)

Clé primaire : numcategorief

Clients (numclient, nomclient, rueclient, cpclient, villclient, numcategoriec)

Clé primaire : numclient

Clé étrangère : numcategoriec en référence avec numcategoriec de la relation categoriefclient

Categorieclient (numcategoriec, nomcategoriec)

Clé primaire : numcategoriec

Facture (numfacture, datefacture, remiseaccord, escompteaccord, port)

Clé primaire : numfacture

Contenir (numfacture, numfleur, quantite)

Clé primaire : numfacture, numfleur

Clé étrangère : numfacture en référence avec numfacture de la relation facture

Clé étrangère : numfleur en référence avec numfleur de la relation fleur

NOM – Prénom – Classe :

Annexe A à rendre avec la copie

BELLEFLORE Avenue Pierre CARDIN 87013 LIMOGES		Le 15/12/2008	
Facture n°F487		Conseil général Avenue du Général de Gaulle 87000 LIMOGES	
Ficus 2m		120,00	
100 jacinthes		230,00	
20 cyclamens		195,00	
Total HT			
Remise 5%			
Net commercial			
Escompte 1%			
Net financier			
TVA 19,60%			
Total TTC			

MUGAI ZAC les pèlerins 06010 NICE		Le 19/12/2008	
Facture n°1258		BELLEFLORE Avenue Pierre Cardin 87013 LIMOGES	
100 paquets de 20 jacinthes		298,00	
40 ficus		360,00	
52 lots de 15 bulbes de tulipes		457,00	
Total HT			
Remise 5%			
Net commercial			
Port			25,00
TVA 19,60%			
Total TTC			
Règlement sous 8 jours			

MUGAI ZAC les pellerins 06010 NICE		Le 21/12/2008	
Avoir n°A258		BELLEFLORE Avenue Pierre Cardin 87013 LIMOGES	
Retour de 20 ficus			

Annexe B à rendre avec la copie

	Justifications	Montant	Montant arrondi
TVA collectée			
TVA déductible sur immobilisations sur autre biens et services			
Crédit de TVA à reporter			
TVA à décaisser			

NOM – Prénom – Classe :

Annexe C à rendre avec la copie

Plan d'amortissement				
Nature de l'immobilisation :		Mode d'amortissement :		
Coût d'acquisition :		Valeur résiduelle :		
Date d'acquisition :		Valeur amortissable :		
Date de mise en service :				
Années	Base de calcul	Annuités d'amortissement	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette en fin d'exercice